



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU SAMEDI 29 OCTOBRE 2016



Ce week-end, la France passe à l'heure d'hiver

PRATIQUE La France et les autres pays de l'Union européenne vont passer à l'heure d'hiver dans la nuit de samedi à dimanche, et leurs habitants gagner une heure de sommeil. Demain à 3 heures (heure d'été), il sera 2 heures (heure d'hiver) dans l'UE. En

France, le dispositif existe depuis 1976. Trois ans après le choc pétrolier, l'idée était de réaliser des économies d'énergie en faisant coïncider les horaires d'activité avec l'ensoleillement pour limiter l'utilisation de l'éclairage artificiel.

L'avenir toujours flou du nucléaire français

ÉNERGIE Le décret portant la « programmation pluriannuelle de l'énergie » a été publié hier au « Journal officiel ». Feuille de route de la loi de transition énergétique votée en août 2015, il décline les objectifs à tenir d'ici à 2023. Alors que le nucléaire représente les trois quarts de la production d'électricité dans le pays, le texte reste quasi muet sur l'évolution du parc des 58 réacteurs français. Et repousse le sujet à 2019, soit au prochain quinquennat. Ce silence illustre le refus du gouvernement d'appliquer la loi de transition énergétique, qu'il a pourtant voulue. Celle-ci donne le cap d'une réduction de la part du nucléaire dans l'électricité produite à 50 % en 2025 (au lieu de 75 %). Pour qu'elle entre réellement dans les faits, la fermeture de plusieurs réacteurs serait nécessaire.



Un lecteur se désole de l'accueil fait aux migrants : « Le pays de la présomption d'innocence accuse de tous les maux à venir ce groupuscule de misère contenue ». PHOTO DAVID LE DEODIC/« SUD OUEST »

« Ils viendront et nous les accueillerons »

La salle des Mathes est pleine à craquer pour entendre les explications de M. le Préfet quant au choix d'accueil dans la commune de 50 migrants en provenance de Calais.

Rapidement, le ton du refus pur et simple prend le dessus. L'intervention du député attise les braises en donnant un chiffre invérifiable en totale exagération avec celui présenté par M. le Préfet et en qualifiant [de comportement] de « Bisounours » l'action des « Diaconesses de Reuilly », association en charge de la gestion des nouveaux arrivants, assumée de façon admirable.

Le pays des vainqueurs de Valmy, berceau des droits de l'homme et du citoyen, dont les actions humanitaires ne peuvent se compter sur les doigts de la main (Téléthon, Sidaction, Unicef, Médecins sans frontières, Reporters sans frontières, Action contre la faim, etc.) s'enflamme pour refuser la venue de 50 détresses, au prétexte que des incivilités pourraient être perpétrées par les arrivants !

Le pays de la présomption d'innocence accuse de tous les maux à venir ce groupuscule de misère contenue. En fait, tous ces gens bien installés ont la peur au

ventre, comme si 50 personnes déracinées et bien encadrées par des bénévoles pouvaient semer le trouble dans une population de plusieurs milliers d'habitants.

Où êtes-vous, l'abbé Pierre, qui secouriez les misérables ? Où êtes-vous, Coluche, qui nourrissiez les affamés ? Et vous, Français aux noms à consonance étrangère, seriez-vous donc prêts à refuser à d'autres ce que notre France a su accorder à vos ancêtres ? « C'est beau, c'est grand, c'est généreux, la France », disait le général de Gaulle ! Sauf aux Mathes, où pourtant M. le Maire a su faire une conclusion « d'ouverture et de partage » après que M. le Préfet a répondu à toutes les questions posées par l'assistance, faisant preuve de maîtrise et de connaissance de sa charge.

Au fond de la salle, le cœur battant sous sa Légion d'honneur obtenue pour trente ans d'échanges Nord-Sud, un récipiendaire contenait difficilement sa honte...

Mais ils viendront, et nous les accueillerons comme il se doit.

**Jacques-Bernard Gellusseau,
Saint-Sulpice-de-Royan (17)**

Il s'affiche pour « contrer la haine de Robert Ménard »

CHARENTE Mardi, un Cognaçais espère installer à Béziers, grâce à une campagne de dons sur Internet, des publicités promigrants en réponse à celles du maire

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Il est originaire de Cognac (en Charente), travaille à Rochefort (en Charente-Maritime) et vit en Lot-et-Garonne. Julien Chollet est un enfant du Sud-Ouest. Aujourd'hui, ce directeur artistique de 36 ans va porter le fer plus au sud, à Béziers, dans l'Hérault. Son combat : « Contrer la haine répandue par Robert Ménard. »

La ville dont l'ancien journaliste est maire s'est réveillée, le 11 octobre, avec des affiches aux allures de promotion pour un film catastrophe. « L'État nous les impose. Ça y est, ils arrivent... Les migrants dans le centre-ville », annoncent les encarts placardés sur le mobilier urbain. Dessus, une poignée d'hommes de couleur semblent monter à l'assaut de la cathédrale de Béziers. « Comme je travaille dans la communication, j'ai remarqué des similitudes avec certaines affiches des années 1940 », se souvient Julien Chollet. « Des choses qui véhiculaient des idées nauséabondes », précise-t-il.

« **Combattre sur son terrain** » Ce choc visuel le conduit à agir. En quelques jours, il lance une campagne de financement participatif sur Internet. Le Landais Marc Large, dessinateur pour « Sud Ouest », lui ap-

porte son soutien. « Il faut combattre Ménard sur son propre terrain », riposte le Charentais, à 500 kilomètres de Béziers. « Ces gens-là sont aidés par des professionnels pour communiquer, et on les a trop laissés faire. La meilleure solution pour faire un pied de nez, c'est d'afficher des visuels qui prônent plus d'humanisme. »

Ce directeur d'une société d'événementiel va, précisément, créer l'événement, et être contacté par des dizaines de médias. Il martèle son op-

« Si les sociétés d'affichage urbain ne veulent pas de nous, c'est du refus de vente. On ira jusqu'au bout »

position : là où il voit Robert Ménard « se servir d'outils publics pour servir une idéologie vivante », Julien Chollet veut « promouvoir l'ouverture sur le monde et la solidarité » ; quand le maire de Béziers entend, selon Julien Chollet, « utiliser l'argent public pour promouvoir ses idées d'extrême droite », lui souhaite « s'appuyer sur des valeurs positives et la générosité des anonymes ». Buzz contre buzz.

Et image contre image. Hier, l'affiche conçue par le Marseillais Matthieu Berenguer a été dévoilée. Il

s'agit de l'exact contrechamp de celle de Béziers. Cette fois, les migrants sont de face, l'air abattu. À la place d'une cathédrale, des immeubles éventrés et des panaches de fumée. « Le titre n'est pas encore validé, mais on partirait sur "Droit d'asile, devoir d'accueil" », imagine Julien Chollet.

Une enquête du parquet

Une manière de répondre à une critique qu'on lit et qu'on entend partout, insidieuse, sur le fait que la France préfère s'occuper des migrants plutôt que de « ses » SDF. « C'est ignoble de dire ça. On vit tous sur Terre, et la misère n'est pas comparable. Pourquoi un humain français serait plus important qu'un humain syrien ? »

Hier, la collecte sur Internet a pris fin : 346 contributeurs ont permis de réunir 5 860 euros de dons, au-delà des 4 320 euros espérés. Largement assez pour réserver les espaces publicitaires. À un détail près : « J'avais un accord avec un opérateur pour lancer la campagne mardi et mercredi, et bizarrement on m'annonce que ça n'est plus possible... » Sous la pression du maire de Béziers ? « Chacun se fera son opinion, mais ça montre bien que Robert Ménard se sert de la ville comme support médiatique. »

L'affaire des affiches antimigrants

s'est déjà déportée dans l'arène judiciaire cette semaine. Deux associations biterroises ont lancé un recours en urgence. « Mais le juge administratif n'a pas validé car les affiches ont été enlevées en urgence par la municipalité, relève Julien Chollet. Quelque part, ça a fonctionné, puisqu'ils craignaient certainement d'être condamnés. » Quant au parquet, il a ouvert une enquête pour provocation à la haine raciale.

Le Cognaçais envisage, lui aussi, de saisir la justice. « Si les trois sociétés gérant l'affichage urbain ne veulent pas de nous, c'est du refus de vente. On ira jusqu'au bout. » Son combat a en effet dépassé sa personne. Malgré les tombereaux d'injures reçus à la suite de son initiative, Julien Chollet veut faire perdurer ce collectif constitué sur Internet : « On nous traite d'islamobobos-socialos, alors qu'on prône juste le vivre-ensemble. Ce courant humaniste doit ressortir en dehors de tout parti politique, en dépassant les clivages. » Il conclut dans une promesse : « Si d'autres actions sont à refaire, je serai partie prenante. »

Julien Chollet a dévoilé hier les affiches qu'il espère voir installées la semaine prochaine à Béziers.

PHOTO MICHEL AMAT/SUD OUEST



Drôle d'époque...

L'arrivée de migrants de Calais a instauré un climat particulier à Cognac. Marianne Reynaud-Jeandidier, l'adjointe au maire chargée des affaires sociales, a reçu la semaine dernière des insultes sur Facebook. D'autres commentaires soulignent que l'élue « devrait accueillir les migrants chez elle, puisqu'elle les défend », et vont même jusqu'à dénoncer « son patrimoine bien fourni ». L'intéressée a répondu en toute transparence en dévoilant, toujours sur Internet, le montant de son patrimoine.

... autre époque

Isabelle Lassalle, élue municipale FN, a été accusée par le maire de Cognac de compter parmi ses sympathisants des personnes peu fréquentables. Depuis la semaine dernière, elle précise bien à ses contacts d'être prudents dans leurs commentaires sur Facebook. Ce qui n'empêche pas certains dérapages à propos de l'accueil

des migrants « Attention aux magnifiques appartements mis à leur disposition par les collabos de la Ville de Cognac », a écrit un internaute sur la page d'Isabelle Lassalle. « Collabos », un mot de la rhétorique d'extrême droite. Et un courant auquel l'élue FN refuse d'être associée.

Smac : Bonnefoytacle Bonneau

Nicole Bonnefoy s'est « étranglée » en lisant le satisfecit de François Bonneau à propos de la victoire judiciaire du Département sur Ryanair. « Lui qui ne voyait que par Ryanair, sans s'offusquer de voir les collectivités rackettées, regrettant que nous refusions de continuer d'octroyer des aides illégales. Y en a qui n'ont peur de rien et qui ne manquent pas d'air ! Le ridicule ne tue pas ! » La sénatrice est en colère.

L'Agglomération se fera à quatre, sans Rouillac

TERRITOIRE Les élus ont choisi d'accorder hier l'indépendance au Rouillacais, conformément à ses souhaits. La fusion concerne donc quatre Communautés de communes

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Il y a un an, l'ancien préfet de la Charente, Salvador Pérez, présentait son projet de fusion des Communautés de communes (CdC). Pour l'Ouest-Charente, il militait pour le rapprochement des CdC de Grand-Cognac, de la Grande Champagne, de Jarnac, de Châteauneuf et du Rouillacais. Le nom de cette nouvelle entité à cinq était même tout trouvé : « Cœur de Cognac ».

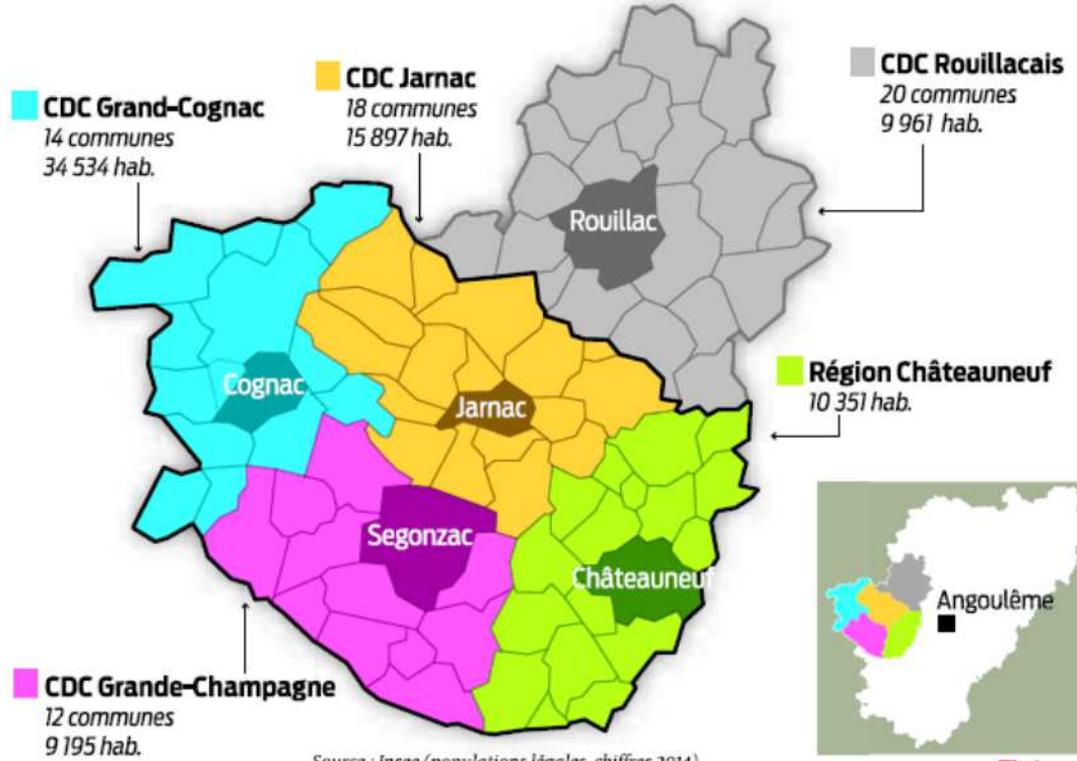
Hier, cette option a volé en éclats, sans toutefois briser le cœur de personne. Le Rouillacais réclamait son autonomie et l'a obtenu : sur 42 élus composant la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), 32 ont voté en faveur d'une fusion à quatre CdC excluant Rouillac. « On ne peut pas parler de victoire, nuance Christian Vignaud, le président de la CdC du Rouillacais, qui ne peut cacher un immense sourire. C'est la preuve que la volonté de notre territoire a été respectée. »

Suspens jusqu'au bout

En effet, un long combat a été mené depuis mars. Le Rouillacais a déposé un amendement pour rester une Communauté de communes autonome. « Ce n'est pas le chemin le plus simple, ni un caprice, mais la population y est favorable, a rappelé Christian Vignaud. L'exemple de la grande Région Nouvelle-Aquitaine montre que, parfois, les grands ensembles ne fonctionnent pas très bien. »

Derrière ce raisonnement, un long passé que le président de la CdC se remémore : « Notre communauté est le fruit de ce qui existait déjà en 1902 au niveau de la coopération entre les maires. Aujourd'hui, nous croyons à l'avenir des territoires ruraux et souhaitons devenir un laboratoire de développement de ces zones. » Christian Vignaud a donc défendu ses arguments pendant des

Le périmètre de Très Grand-Cognac



« Il ne faut rien imposer, sous peine de susciter le populisme, la démagogie et le ressentiment »

La CDCI, pour approuver le choix de Rouillac, devait en effet trouver une majorité de deux tiers des membres. C'est-à-dire 28 élus sur 42. À la surprise générale, le vote à bulletin secret a abouti au résultat suivant : 32 pour, 6 contre, deux votes blancs, une abstention (une personne était absente). Beaucoup d'élus avaient fait le dépla-

mois devant les Conseils municipaux de l'Ouest-Charente. Avant l'ultime vote, hier après-midi à la préfecture. Mais lorsque les élus sont arrivés, personne ne savait quelle serait l'issue du vote.

Le résultat a été dévoilé.

Et cela, contre l'avis du préfet. « Je suis toujours convaincu que le Rouillacais avait sa place dans le Cognacais, affirme Pierre N'Gahane. Maintenant que le vote est passé, il faut respecter le choix. Ça fait partie des règles du jeu. »

Nepas imposer

Beaucoup de participants ont ainsi salué « une leçon de démocratie », comme Michel Gourinchas. Le maire de Cognac et président de Grand-Cognac n'a jamais caché son avis : « Le sens de l'histoire semble militer pour une Agglo à cinq. Mais devant cette volonté farouche de rester seul, il ne faut rien imposer sous peine de susciter le populisme, la démagogie et le ressentiment. » D'au-

tres figures ont soutenu le même raisonnement, comme le député Jérôme Lambert ou le sénateur Michel Boutant. « On ne peut pas penser faire le bonheur des autres malgré eux », a synthétisé François Bonneau, le président du Conseil départemental.

Concrètement, Le Rouillacais va donc rester une Communauté de communes, tandis que ses quatre voisins vont fusionner (lire ci-contre). Sans que la porte ne soit définitivement fermée : « Laissons les venir avec nous quand ils seront prêts », envisage Michel Gourinchas. Une possibilité que n'exclut pas Christian Vignaud : « On verra dans le futur si nous avons eu tort. » Mais si le Rouillacais veut un jour intégrer l'Agglo, il y a fort à parier que le Cognacais l'acceptera à ses conditions.

La fusion au 1^{er} janvier

La loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République), qui a déjà accouché du remembrement des régions, impose aux petits territoires de grossir. Au 1^{er} janvier, aucune Communauté de communes (CdC) ne pourra plus compter moins de 15 000 habitants.

C'est dans ce cadre que se produit la fusion. Un véritable casse-tête : « Les services doivent plancher sur l'Agglo en plus de leur travail habituel », précise Michel Gourinchas. Le président de Grand-Cognac est candidat à la présidence de la superstructure (son seul concurrent est, pour l'heure, Dominique Souchaud, le maire de Saint-Sulpice). L'arrêté de fusion sera pris par le préfet le 15 décembre et l'Agglo verra le jour le 1^{er} janvier, entérinant la fin des quatre CdC la composant. Toutefois, une échelle de coopération devrait continuer à inclure le Rouillacais (calculée sur la dimension du Scot, le Schéma de cohérence territoriale).

Enfin, on connaît désormais le nom de l'Agglo : Grand-Cognac, tout simplement. « C'est un nom simple, déjà connu, et qui a fait l'unanimité », selon Michel Gourinchas. Cette entité sera composée de 60 communes, et 70 000 habitants représentés par 97 conseillers.



Le préfet de la Charente a présidé la CDCI, hier. La dernière fois, le vote avait duré huit heures, contre une heure cette fois. M. AMAT

Mannamiente est en liquidation

CHÂTEAUBERNARD L'entreprise de traitement de l'amiante était en difficulté financière et administrative. Elle cherche un repreneur

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Hier matin, au moment de l'embauche, les employés de Mannamiente n'étaient pas au courant de leur sort. Claude Mannalin - le sulfureux patron de l'entreprise chargée de la dépollution des déchets amiantés à Châteaubernard - vient d'engager la procédure de liquidation judiciaire de son entreprise, comme il l'a affirmé à « Charente libre ». « Je n'ai pas le choix, affirme-t-il. Mais ma priorité c'est de sauver l'entreprise et les 28 emplois en jeu. »

Dans les effectifs, les réactions sont contrastées. « On va enfin pouvoir respirer, soupire un salarié. Monsieur Mannalin était quelqu'un qui se comporte mal avec ses salariés. Ne plus l'avoir comme patron est un soulagement même si on risque le chômage. » D'autres pensent que l'entreprise ne se relèvera pas. « La gestion n'était pas vraiment rigoureuse. Nous sommes nombreux à penser qu'il y a de grosses dettes dans les comptes. C'est d'ailleurs pour ça que l'on se plaignait de retards de versement des salaires depuis des mois. »

La préfecture a enquêté

Autant d'affirmations auxquelles Claude Mannalin ne veut répondre, préférant laisser à son avocat le soin de diffuser ce communiqué de presse : « La société a traversé, au cours des derniers mois, une période intense de réorganisation qui a abouti, malgré un environnement concurrentiel difficile et des perturbations sur les chantiers. » Par « perturbations », il faut comprendre un marquage serré des services de l'état.



Malgré la procédure, les chantiers continuent, notamment celui des chais Monnet, à Cognac. PHOTO J.G.

Notamment l'inspection du travail qui a diligenté plusieurs contrôles, chaque semaine, sur les sites de dépollution où travaillent les ouvriers. « Ce mois-ci, on a eu deux procès-verbaux d'arrêt de chantier car nous n'avions pas le matériel suffisant et que nous étions en danger », témoigne un ouvrier. Affirmations démenties par la société.

Toutefois, s'il est bien un élément tangible, c'est l'enquête de la préfecture. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) a ouvert une enquête en 2013. Des contrôles à Châteaubernard ont établi une série d'infractions, notamment autour des sacs recevant les déchets amiantés. La législation prévoit qu'ils soient stockés en quantité limitée et de manière très brève. Or, aucun de ces critères n'était rempli : au moment du passage de l'expert, 90 tonnes étaient stockées (contre 50 autorisées) et certains déchets étaient là

depuis cinq ans, alors que le maximum autorisé est de trois mois. Pire, certains sacs à gravats étaient entreposés « dans de très mauvaises conditions ».

Trois mois de sursis

Depuis 2014, Mannamiente vivait avec la double menace d'une fermeture administrative et d'une procédure de redressement judiciaire. Mercredi, le gérant a préféré engager la procédure de la liquidation devant le tribunal de commerce d'Angoulême. « L'objectif est maintenant d'assurer la transmission de l'entreprise dans les meilleures conditions », fait-il savoir. Les activités continuent pendant trois mois et les marchés seront honorés. Par exemple à Cognac, où les ouvriers sont actuellement à l'œuvre aux chais Monnet : le chantier du futur hôtel de luxe nécessite en effet un désamiantage. Des repreneurs de l'entreprise pourraient se manifester.



Élie Giraud et sa compagne Denise, entourés de Marie, auxiliaire de vie, et de Jean-Claude, ancien collègue de travail. PHOTO S.BALLAN

Élie Giraud célèbre ses 104 ans

CHÂTEAUBERNARD C'est entouré de sa compagne, Denise, et de ses proches qu'Élie Giraud a soufflé ses 104 bougies, jeudi, à la résidence Les Jardins de Louise. Jean-Claude, dont Elie Giraud était l'ancien chef chez Rémy Martin, était aussi de la fête. Tout comme ses auxiliaires de vie Marie et Sylvie.

CHÂTEAUBERNARD

Permanence du Cidvat. Le Collectif interprofessionnel pour la défense des victimes de l'amiante et du travail tient sa permanence mercredi de 15 heures à 18 h 15, salle Jean-Tardif. Les bénévoles rappellent que toute personne s'estimant victime d'une maladie professionnelle ainsi que son entourage peuvent se tourner vers l'association.

Alcooliques anonymes. Ils se réunissent tous les mardis sans exception à 19 heures, à la maison des associations, 14, rue Pierre-Pinard, à Châteaubernard. Le 4^e mardi du mois, les rencontres sont ouvertes à la famille, aux amis, aux professionnels de santé, etc. Contact : 0 820 32 68 83 (prix d'un appel local).

Les élus se sont penchés sur la sécurité à l'école



L'école du Canton Buhet est entourée de haies vives qui protègent les salles de classe. PHOTO C.-C. G.

Le Conseil municipal de Saint-Sulpice-de-Cognac s'est réuni mardi pour débattre, notamment, de la sécurisation du groupe scolaire du Canton Buhet ainsi que du respect du règlement intérieur de l'école publique.

Le maire, Dominique Souchaud, a informé les élus de la récente visite de la gendarmerie et des mesures à mettre en place. Il y a des points forts : la localisation de l'entrée par rapport aux classes, une protection par la haie vive et une sortie secondaire par une petite porte donnant sur les vignes.

Pour autant, il convient de mettre en place une gâche électrique avec visiophone ainsi que des rideaux occultant pour ne pas être vu de l'extérieur. Le tout devra être assorti de quelques mesures pratiques comme l'ouverture et la fermeture unique des portes à 8 h 30, pour l'entrée des enfants, puis à 9 heures pour les retardataires, et non plus « à la carte » lors des arrivées des enfants en retard sur l'horaire.

Changement pour le bus

Un autre point de sécurisation concerne le bus scolaire et, plus précisément, son parcours et son utilisation. Son achat, en 2014, a coûté

100 000 euros environ. Sa vocation première est de favoriser les déplacements et visites extérieures dans le cadre de l'épanouissement des enfants sur le temps scolaire.

Néanmoins, ce bus est également utilisé pour le ramassage scolaire le matin et le soir. Depuis le début de l'année scolaire, moins de 15 enfants en moyenne y montent pour effectuer un parcours d'une vingtaine de kilomètres environ et ce sur beaucoup de petites routes.

Afin de privilégier la sécurité, le maire demande aux chauffeurs du bus de limiter au maximum les manœuvres de type demi-tour. D'où une réflexion pour revoir les parcours qui doivent être logiques, sécurisés et doivent permettre de supprimer le « porte à porte ».

Autre sujet en rapport avec les enfants : le devenir du Syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu). Son fonctionnement est assuré jusqu'à fin 2016. Son avenir devrait être décidé par le sous-préfet lors d'une réunion le 4 novembre. Le coût d'un repas - incluant les frais de personnel et de structure - est de plus de 8 euros alors que le prix de base de vente à la cantine est de 2,30 €.

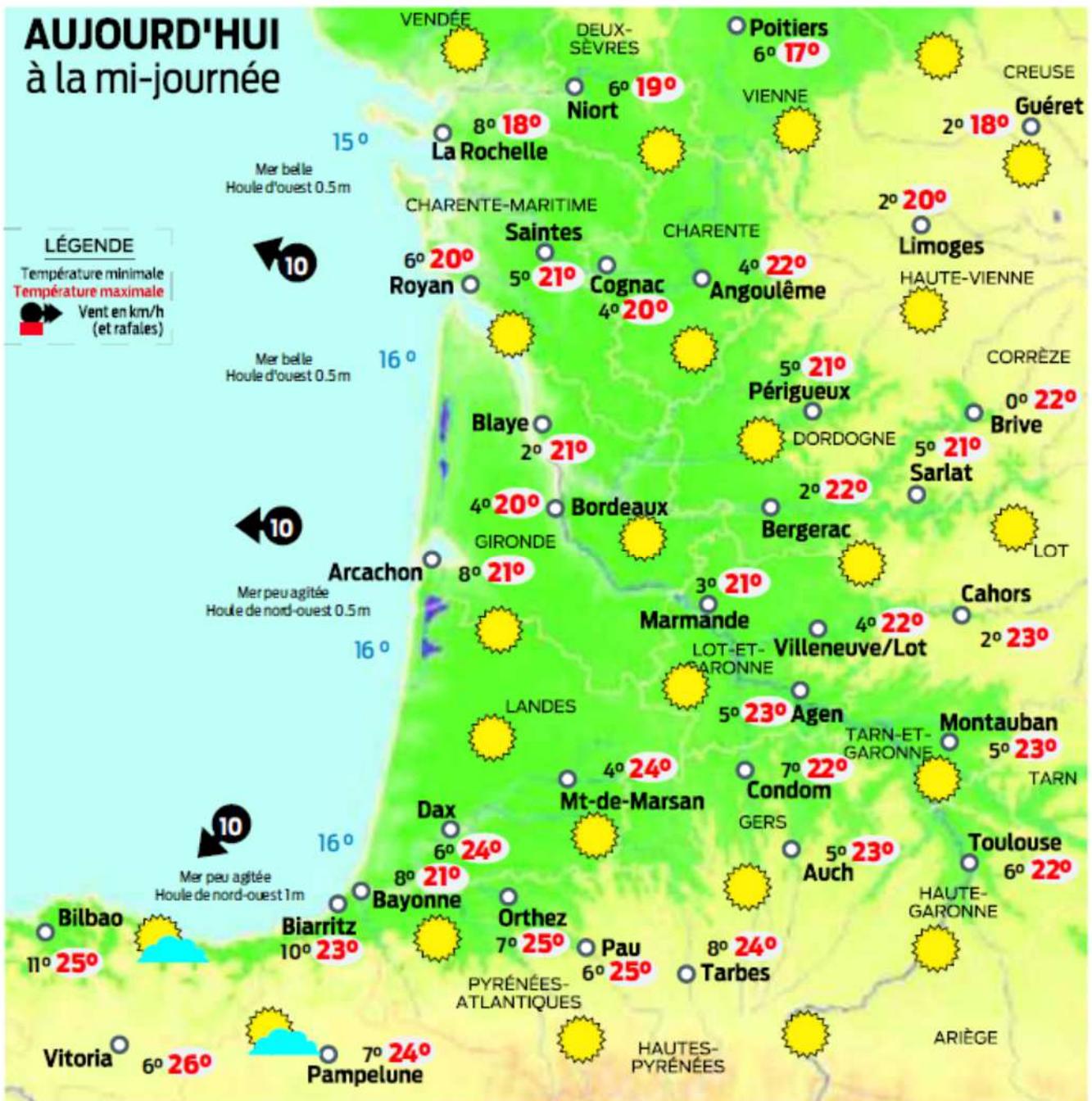
Colette-Christiane Guné

AUJOURD'HUI à la mi-journée

LÉGENDE

Température minimale
Température maximale

Vent en km/h
(et rafales)



Le facteur devient agent multiposte

Lil distribue toujours le courrier mais collecte aussi du papier à recycler, rend visite sur commande aux personnes âgées, photographie les nids de poule: le facteur nouveau est arrivé, au prix de contraintes horaires et réorganisations parfois douloureuses.

Recy'go, Proxi vigie, Cohésio, Bemobi... La diversité des prestations commerciales aux noms branchés impressionne: collecte de papier ou de capsules de café usagées auprès d'entreprises; surveillance de la voirie pour les communes, avec photos d'éventuelles dégradations; collecte de données pour des organismes sociaux comme les complémentaires santé.

Certains se sont même reconvertis pour superviser l'examen du code de la

route, ou en spécialistes du «diagnostic rénovation énergétique».

Pour Célia, 32 ans, en CDI depuis six ans à la PPDC (plateforme de préparation et de distribution du courrier de Rungis dans le Val-de-Marne), «pas de problème». Avec sa camionnette jaune, cette jeune femme énergique distribue le courrier à vive allure aux très nombreuses entreprises du secteur et y collecte en plus «trois bacs par jour» de papier à recycler.

Marie, la cinquantaine, vit difficilement les choses et s'étrangle quand il faut distribuer «des catalogues aux personnes âgées avec obligation de revenir chercher leur commande une semaine plus tard».

Elle pousse son chariot électrique tous les jours à Paris, et doit écourter les



conversations qui faisaient le sel de son métier. Elle scrute son smartphone et l'application permettant un suivi en temps réel de sa tournée.

Le rythme des baisses d'effectifs (3.000 à 5.000 par an depuis 2005) «fait qu'un facteur aujourd'hui travaille plus qu'il y a dix ans», souligne Emmanuel Cottin (CGT), dénonçant des «ré-

organisations permanentes et des conditions de travail et de santé qui se dégradent». Responsable des ressources humaine, Line Exbrayat se explique utiliser «une méthode nationale de préquantification des tournées pour respecter un parcours logique» et faire «des ajustements permanents», discutés avec les facteurs.

Photo AFP

■ 32 voix sur 41 pour l'autonomie de la communauté de communes du Rouillacais ■ Les élus ont décidé, contre le souhait du préfet, de ne pas la marier à GrandCognac ■ Un choix assumé par le territoire.

CDC: le Rouillacais roule en solitaire

Jean-François BARRÉ
jfbarre@charentelibre.fr

«C'était la volonté d'un territoire qui s'était exprimée largement.»

41 votants, 32 voix pour l'autonomie de la communauté de communes (CDC) du Rouillacais, 6 contre, 2 blancs et 1 nul. Il fallait la majorité des deux tiers des votants de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) pour que l'amendement déposé par Christian Vignaud, le président rouillacais, soit accepté. C'est passé haut la main hier après-midi dans les grands salons de la préfecture à Angoulême. Cette fois, c'est définitif. Le «passer outre» du préfet a été mis en minorité. La CDC du Rouillacais et ses 10 600 habitants ne rejoindront pas leur voisin GrandCognac.

Depuis des mois, les élus du secteur avaient affirmé leur volonté de rester entre eux, leur refus d'un ménage à cinq avec Cognac, Jarnac, Grande-Champagne et Châteauneuf que l'ancien préfet, Salvador Pérez, avait voulu leur

»

Nous ne choisissons pas le plus simple, mais nous assumons.



Christian Vignaud a reçu le soutien de l'immense majorité des élus à la CDCI.

Photo Majid Bouzzit

Intercommunalités: la carte définitive



imposer. Hier, son successeur, Pierre N'Gahane a pris acte de la décision de l'assemblée et félicité les vainqueurs. Mais il a aussi voulu rappeler que l'esprit de la loi, c'était que «la ressource étant de plus en plus rare», elle irait d'abord à ce qui était le plus structurant, «ce qui profite au plus grand nombre», au-delà de la «victoire de la démocratie» qu'il a tenu à souligner.

Un bel ensemble

Rouillac a décidé de faire cavalier seul au nom de son histoire, de son statut de précurseur, première CDC de Charente quand personne ne voulait y aller. Au nom aussi de son positionnement, à moitié tourné vers Cognac, à demi vers Angoulême, de son unité de territoire rural. «Nous ne choisissons pas le plus

simple, mais nous assumons», assure Christian Vignaud. Difficile surtout d'aller contre les 98% de votants de son territoire. En mars dernier, leur position ne valait pas un kopek, n'avait pas même recueilli la majorité simple. En quelques mois, la situation s'est retournée. Avec un bel ensemble, au nom de la démocratie, les élus de la commission se sont refusé le droit de décider pour les autres, de faire le bonheur des Rouillacais contre leur gré. Jérôme Lambert, le député: «Aucun d'entre nous n'aimerait se voir imposer un choix qui n'est pas le nôtre.» François Bonneau, le patron du Département: «Cette volonté, il faut la respecter. Il y aurait sur ce territoire une terrible humiliation.» Michel Gourinchas, le président de GrandCognac: «Nous avons tout fait pour convaincre nos amis, lutter contre le

»

Cela pourrait peser par rapport à un certain nombre d'arbitrages.

repli sur soi. Laissons-les venir avec nous quand ils l'auront décidé.» Rémy Merle (Boixe) y a vu un territoire exemplaire; Jean Révéreault (Charente-Boëme-Charraud) un bon moyen de ne pas se plier uniquement aux normes. Jean-Michel Bolvin, président de l'Association des maires, a rappelé qu'il pouvait difficilement aller contre leur volonté. «C'est la preuve de la persévérance.» C'est le constat du sénateur Boutant

La Charente limousine au travail

Tout comme le Rouillacais, la Haute-Charente s'était élevée, en mars dernier, contre le mariage qu'on lui imposait avec le Confolentais.

Mais la majorité des communes de Charente limousine étant favorables à la fusion, elle n'a pas déposé de nouvel amendement. Et désormais, les deux communautés de communes travaillent doucement à leur rapprochement, qui sera officialisé au 1^{er} janvier prochain.

«Tout est acté. À nous de perdre le moins de temps possible pour mettre en place un projet de territoire», indique Philippe Bouty, le président du Confolentais, qui pousse à la fusion depuis son élection en 2014.

Le siège de la nouvelle intercommunalité sera fixé par arrêté préfectoral avant le 15 décembre. «Ce sera Confolens», assure Christian Faubert, le président de la Haute-Charente. Ces derniers mois, il a dû gérer, au sein de son assemblée, les pro et les anti, qui en étaient encore à se chamailler sur le nombre de délégués il y a quelques semaines. «Les débats sont aujourd'hui apaisés», assure le maire de La Péruse. Les deux présidents verraient bien cette nouvelle entité s'appeler communauté de communes de Charente limousine. Mais tous les délégués ne sont pas d'accord. C'est le préfet qui tranchera. Dernière question, cruciale: celle de la gouvernance. L'élection du président et de ses vice-présidents devra être organisée avant le quatrième vendredi de janvier. À la tête de la plus grande des deux communautés de communes, l'UDI Christian Faubert semble avoir l'avantage. Mais dans une Charente limousine plutôt ancrée à gauche, le socialiste Philippe Bouty pourrait bien tirer son épingle du jeu.

qui a voté la loi. Qui sait aussi que «le chemin sera encore long, qu'il y aura des évolutions». Au final, il ne s'est guère trouvé de voix pour s'élever contre la partition rouillacaise. «Vous vous trompez, vous le verrez», estime pour sa part Jeanne Filloux, (Braconne-Charente), dont la communauté a longtemps fait bande à part.

Le Rouillacais restera la plus petite communauté. «Cela pourrait peser par rapport à un certain nombre d'arbitrages», s'interroge aussi le préfet. Quant au sens de l'histoire, Christian Vignaud sait que rien n'est figé. Il a bien dû en convenir. «Quand les gens seront prêts, quand on aura eu la preuve que les grands ensembles peuvent fonctionner, on verra.»

Des gendarmes 2.0 pour contrer les cambrioleurs des vacances

En Charente, un nouveau système informatique permet de surveiller plus efficacement les habitations désertées pendant les vacances.

Il s'appelle «Neo gend». C'est le système informatique global qui les propulse dans l'ère du 2.0. Les gendarmes de Charente avaient adopté depuis la rentrée de septembre la tablette numérique pour les contrôles routiers. Parce qu'elle permet de réduire considérablement le temps des vérifications, qu'elle permet aussi un accès quasi instantané aux bases de données des permis de conduire et de leur nombre de points disponibles, des cartes grises, des personnes recherchées ou des passeports. Ils viennent d'adapter l'outil à l'opération «Tranquillité vacances» qui permet aux particuliers qui s'absentent de signaler leurs dates de vacances à la gendarmerie. Les maisons vides sont alors incluses dans les patrouilles de surveillance générale.

Le principe n'est pas nouveau. «Il a été étendu aux périodes hors vacances scolaires, toute l'année», précise le commandant François Bisquert, patron de la compagnie

d'Angoulême. *Et chaque brigade vient d'être dotée d'une tablette tactile équipée de l'application "Tranquillité vacances".* Les maisons désertées y apparaissent, géolocalisées, signalées par un code couleur. «Si c'est vert, c'est que l'on vient d'y passer. Jaune, c'était il y a vingt-quatre heures.» Et ainsi par tranches de vingt-quatre heures jusqu'au noir. «Pas vu depuis quatre-vingt-seize heures: cela devient une priorité», commente le commandant qui, mercredi matin, a envoyé une patrouille à Vindelle et Champniers où deux pastilles noires apparaissaient sur la carte interactive. L'engagement, c'est de passer une ou deux fois par semaine, de jeter un œil à la maison, de prendre éventuellement contact avec les voisins.

La Charente pilote

En 2017, le système «Neo gend» devrait être encore plus performant. Chaque militaire sera doté

d'un smartphone équipé de toutes les applications «gendarmerie». C'est un gain de temps. C'est aussi plus efficace. Plus de pape-rasse. «Lorsque l'on s'approche à dix mètres de la maison, une fenêtre s'ouvre sur la tablette et on y entre les constatations.»

Le système semble faire ses preuves. Il a été testé pendant un an dans le département du Nord. Puis il a été étendu depuis septembre à la Bourgogne et à la Charente en utilisateurs pilotes. L'année prochaine, il devrait être mis en route sur l'ensemble du territoire.

En Charente, les gendarmes touchent du bois. «En 2015, précise le commandant Bisquert, les 1 300 vacanciers qui se sont inscrits chez nous n'ont pas été cambriolés.» Cela pourrait être incitatif. Pour les vacances de la Toussaint, on recensait cette semaine 564 inscrits au service. En 2015 toujours, sur l'ensemble du département, 1 873 cambriolages avaient été constatés.

Elles volent soixante-quatre articles dans sept magasins

Deux Saintaises de 33 et 31 ans vont comparaître lundi devant le tribunal correctionnel d'Angoulême dans le cadre d'une comparution immédiate pour vols en récidive. Elles ont été interpellées jeudi après-midi au magasin Gifi de Châteaubernard. Une troisième, âgée de 20 ans, a aussi été interpellée mais ne sera pas poursuivie. L'attitude suspecte des trois femmes a attiré l'attention du personnel. Le sac de celle âgée de 31 ans a été contrôlé après leur passage en caisse. Il contenait une doublure en aluminium, système utilisé pour ne pas faire sonner les portiques. Il contenait également plusieurs objets volés dans le maga-

sin. Sur place, les policiers ont contrôlé les deux autres femmes. Celle de 33 ans avait aussi un sac capitonné d'aluminium. Leur véhicule a été fouillé. Les policiers y ont retrouvé un butin important: 64 articles provenant de sept magasins (Gémo, Gamm vert, le Fief Fleuri, But...), pour l'essentiel de la vaisselle, des vêtements, des produits de soins, pour animaux. Le préjudice s'élève à environ 1 000 €. Les deux principales suspectes, déjà plusieurs fois condamnées pour des faits similaires, ont reconnu les vols. La plus âgée a été placée en détention provisoire jusqu'à sa comparution. L'autre a été placée sous contrôle judiciaire.

BA 709: Cartouche Doré coupe les gaz

■ La patrouille acrobatique de la base aérienne Cognac-Châteaubernard tire sa révérence

■ Une cérémonie saluera ses 27 ans d'histoire en novembre

■ La fin d'une institution.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Passage à l'anglaise, barrique chevron ou encore clé de sol, autant de figures en vol devant lesquelles le public n'aura plus l'occasion de s'extasier. Elles rejoindront le grand-livre de l'armée de l'air et celui de la base aérienne 709 Cognac-Châteaubernard. Cartouche Doré, la célèbre patrouille acrobatique cognaçaise, tire sa révérence.

Elle a livré son dernier meeting à Sainte-Maxime dans le Var, le 1^{er} octobre dernier, dans le cadre

”

Si on y revient, ce sera pour un projet aussi pertinent, pour rester au top, avec un format à réinventer (...) Faire moins bien, ce n'est pas imaginable.



Ambassadrice officielle de l'armée de l'air, la patrouille a gagné ses galons grâce à la haute technicité de ses figures.

Photo repro CL

du «Free Flight World Master». Un final sous le soleil pour une ultime salve tirée sous les yeux de plus de 200 000 personnes, à la hauteur du prestige de cette petite sœur cadette de la Patrouille de France, née en 1989 (lire encadré) et consacrée six ans plus tard en devenant l'une des deux autres ambassadrices officielles de l'armée de l'air avec l'équipe de voltige (EVAA).

Le capitaine Blanquer et ses trois équipiers, le capitaine Chapel, le capitaine Régent et le capitaine Mochino, resteront dans l'histoire comme le dernier équipage de cette patrouille indissociable du fameux TB 30 Epsilon, ce monomoteur biplace avec lequel elle volait, utilisé par l'école de l'armée de l'air (EPAA) pour former ses futurs pilotes de chasse.

Jeudi 24 novembre prochain, une manifestation marquera la fin de cette aventure sur le tarmac de la base de Cognac, «avec un espoir et on fait tout pour, l'ensemble de ceux qui y ont participé», indique son commandant, le colonel Vincent Coste. Une fin, officiellement «une

mise en sommeil», précise de son côté le lieutenant-colonel Loïc Mandereau, le chef de l'école de pilotage.

La fin de l'Epsilon en toile de fond

«Sous sa forme actuelle, Cartouche Doré c'est terminé, mais des appareils iront toujours sur des meetings aériens, pas pour des démonstrations en vol, juste en statique.» Quant à l'éventualité de voir naître un jour une autre unité pour lui succéder, Loïc Mandereau reste sur la réserve: «Si on y revient, ce sera pour un projet aussi pertinent, pour rester au top, avec un format à réinventer. Faire moins bien, ce n'est pas imaginable. Là, Cartouche Doré part en pleine gloire, c'est bien même si ça n'a pas été facile de tirer un trait», avoue-t-il.

La décision a été prise en haut-lieu par le chef d'état-major des armées au regard «de la priorité donnée aujourd'hui à la continuité des opérations extérieures dans lesquelles le pays est engagé et qui nécessite de se con-

centrer sur la formation des pilotes», explique le commandant Coste. Le rôle premier des membres de cette patrouille, tous pilotes de chasse chevronnés et instructeurs à l'origine.

«Des officiers qui étaient particulièrement pris par leur activité au sein de la patrouille à raison de plus de 30 meetings annuels, en France et à l'étranger», rappelle Loïc Mandereau. Une décision qui n'est pas sans lien non plus avec la disparition de l'Epsilon, appelé lui aussi pour bientôt au retrait de service dans le cadre de la grande restructuration en cours sur la base (1). «C'est une page qui se tourne, une autre va s'ouvrir», résume-t-il. Cartouche Doré aura signé son dernier vol dans le ciel cognaçais en septembre 2015 pour fêter les 300 ans de la maison Martell.

(1) À Cognac-Châteaubernard, après la piste secondaire en cours de réfection,

la piste principale sera rénovée en 2017.

Des travaux sont également lancés dans le cadre de l'arrivée de 12 drones Reaper. Ils remplaceront les 7 Harfang dont dispose aujourd'hui la base, seul site en France à abriter un escadron de ce type.

Grippe: le pharmacien vaccinera

A terme, les pharmaciens pourront vacciner contre la grippe. Cette expérimentation, qui doit encore suivre son parcours législatif, vise à faire remonter le taux de vaccination, en net recul

L'Assemblée nationale a donné son feu vert jeudi soir à l'autorisation à titre expérimental pour les pharmaciens de vacciner contre la grippe, et aussi pour les médecins généralistes de stocker ces vaccins en vue de leur administration.

«En ce qui concerne la grippe, seulement 48% des assurés à risque se sont fait vacciner en 2015-2016, soit un recul de plus de 14 points depuis 2009», a rappelé la rapporteure pour l'Assurance maladie du projet de budget de la Sécurité sociale, Michèle Delaunay (PS).

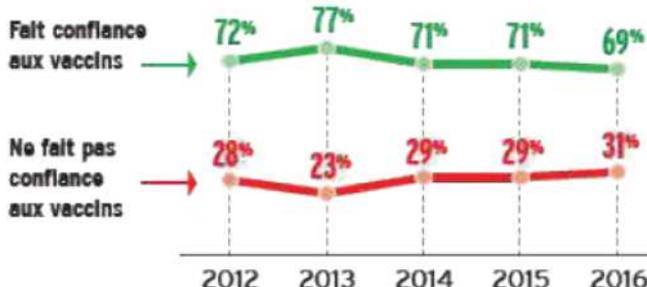
Déjà adopté en commission, l'amendement pour autoriser durant trois ans, à titre expérimental, l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière aux adultes a été largement adopté par l'Assemblée. «Il y a un déni de la vaccination en France» et «il faut être offensif», a soutenu Jean-Pierre Door (LR), soulignant l'intérêt de la mesure notamment pour le monde rural. Tout en assurant que «la situation économique des pharmacies est traitée autrement», la ministre de la Santé Marisol Touraine a salué avec cette expérimentation «une avancée importante» pour l'augmentation de la couverture vaccinale et une «simplification pour la vie des patients».

Le financement de la mesure doit être assuré par le fonds d'intervention régional et les personnes concernées devraient recevoir des bons valant prescription médicale.

La ministre a fait adopter un autre

Une méfiance accrue envers les vaccins

L'évolution de la confiance dans les vaccins



Aujourd'hui concernant les vaccins en général, diriez-vous qu'ils présentent pour la santé ...



Sondage réalisé par l'IPSOS auprès d'un échantillon de 1.000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus interrogées en ligne du 9 au 16 juin 2016.

INFOGRAPHIE CL

amendement, présenté comme symétrique, prévoyant d'expérimenter pour trois ans la détention par le médecin généraliste, en vue de l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière pour les fem-

mes enceintes, les personnes en affection de longue durée et encore les personnes âgées de plus de 65 ans.

L'idée est de simplifier le parcours de soins pour le patient, qui pourra

«Vraie mauvaise solution»

«Je pense que c'est une vraie mauvaise solution», a déclaré sur Franceinfo Jean-Paul Ortiz, le président de la Confédération des syndicats médicaux français (CMSF). «Par exemple, lors de la vaccination contre le H1N1, on avait multiplié les lieux d'injections, les «vaccinodromes» dans les salles des fêtes, dans les gymnases, etc...

Résultat : nous avons perdu quasiment dix points de taux de vaccination sur les populations exposées.»

Il poursuit : «Ce n'est pas derrière un comptoir d'une pharmacie, ce n'est pas en multipliant les lieux d'injection qu'on va faire remonter les taux de vaccination. C'est encore une fois une mesure anecdotique qui ne va pas au fond du problème.»

consulter directement le professionnel qui le vaccinera.

Cette disposition a fait grincer des dents la présidente de la commission des Affaires sociales, Catherine Lemorton (PS), pharmacienne de profession. «Attention où on met les pieds», a-t-elle mis en garde, soulignant que le médecin devrait faire le tiers payant comme en officine, qu'il devrait reverser la TVA et aussi qu'idéalement il faudrait que ces deux types d'expérimentations soient conduites sur les mêmes territoires.

Médecins hospitaliers: limite d'âge relevée

L'Assemblée a voté hier, sur proposition du gouvernement, une mesure prévoyant que des médecins hospitaliers puissent, dans certaines conditions, travailler au-delà de 72 ans dans le cadre du cumul emploi-retraite.

Les établissements hospitaliers *«peuvent avoir besoin de continuer à bénéficier de compétences et de l'expertise très spécialisées développée par des praticiens, notamment hospitalo-universitaires, devenus référents dans leur domaine, y compris lorsque ces derniers ont atteint la limite d'âge»*, a expliqué la ministre de la Santé Marisol Touraine dans son amendement au projet de loi de financement de



Photo AFP

la Sécurité sociale.

«Il a donc été jugé opportun de préserver une marge de souplesse permettant à des praticiens de continuer à participer notamment à des activités de consultations et de recherche, dans le cadre du cumul emploi-retraite, et à contribuer à la renommée scientifique des établissements», a-t-elle ajouté. Les praticiens concernés pourront exercer leur activité à raison de deux demi-journées hebdomadaires maximum dans le cadre d'un contrat annuel renouvelable.

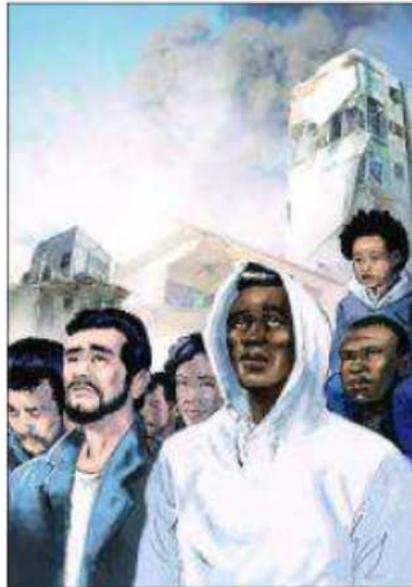
L'UDI Francis Vercamer a ironisé sur cet amendement *«de la part de gens qui défendent la retraite à 60 ans»* alors que son collègue Arnaud Richard l'a qualifié *«d'amendement mandarin»*.

Le visuel dévoilé le lancement retardé

Combattre Robert Mesnard sur son propre terrain» en lançant «une campagne humaniste sur les réseaux d'affichage de la ville de Béziers en opposition à la communication de son maire sur les migrants».

Cette campagne tient son visuel. Le Cognaçais Julien Chollet, à l'origine de cette action, l'a dévoilé hier, au lendemain de la fin de l'opération de financement participatif qui s'est soldée par une collecte de 5 860 € abondée par 346 personnes. Signé par un collectif de dessinateurs, il montre des hommes, une femme, un enfant, le regard perdu dans un décor de chaos. «Nous avons finalement fait le choix d'un contrechamp pour marquer notre opposition à la campagne de Robert Ménard. Afin de ne pas tout dévoiler, les slogans seront publiés dans un second temps», indique Julien Chollet qui doit cependant faire avec quelques dernières péripéties.

Prévu la semaine prochaine, le lancement de cette campagne d'affichage a été retardé par les af-



Signée par un collectif de dessinateurs, l'affiche de la campagne lancée par le Cognaçais Julien Chollet n'attend plus qu'un slogan désormais. Repro CL

ficheurs. «Un prochain post sur la page Facebook dédiée détaillera les retours des sociétés contactées», conclut-il.

<https://www.facebook.com/promigrantsbeziers>

Un succès né d'un indicatif radio

Moins célèbre que la Patrouille de France, Cartouche Doré n'en a pas moins eu les faveurs du public à chacune de ses démonstrations et compte de nombreux fans. Une institution à Cognac et un vecteur de communication important autant pour l'armée de l'air que pour la BA 709 où elle a vu le jour à l'initiative de trois de ses pilotes en avril 1989: les lieutenants Maneval, Crochard et Pouzoulet. Créée à l'époque pour fêter le passage des 100 000 heures de vol du TB 30 Epsilon, la formation était destinée à une carrière éphémère.

Le succès de cette première représentation à Cognac fut alors tel qu'on la sollicita ensuite pour une deuxième. Elles se sont ensuite enchaînées pour atteindre près de 700 à ce jour. Des prestations devenues de plus en plus techniques et pointues au fil des ans sous la conduite de la quarantaine de pilotes qui se sont succédé au sein de cette patrouille qui doit son nom «Cartouche» à un indicatif radio d'une unité de la base et «Doré» à la livrée noir et or qui ornait à l'époque les appareils. Depuis 2011, la décoration est bleu, argent et or.



Le capitaine Blanquer (à droite) aura été le dernier leader de la patrouille Cartouche Doré.

Photo archives CL